



TROUSSEAU INTERNAT

publié le 09/07/2019 - mis à jour le 10/07/2019

Les internes doivent fournir :

- ▶ 2 paires de draps (à changer tous les 15 jours)
- ▶ 1 taie d'oreiller 65*65
- ▶ 1 protège matelas
- ▶ 1 nécessaire de toilette
- ▶ **1 paire de chaussons (obligatoire)**
- ▶ 1 cadenas à clé (pas de cadenas à code)

Le reste de la literie est fourni par le collège, les élèves en sont responsables et doivent restituer, en bon état à la fin de l'année scolaire, les éléments de literie qui leur ont été confiés par le collège.

Les familles fournissent obligatoirement les draps (draps housse et draps de dessus), taie d'oreiller, linge de toilette et **vêtements en quantité suffisante** pour la semaine à leurs enfants.

Les élèves prendront le soin d'apporter du linge de lit propre **TOUS LES 15 JOURS**.

Les **sacs de couchage** sont formellement interdits pour cause de sécurité.



Les élèves se munissent d'une paire de chaussons qu'ils doivent porter obligatoirement dès qu'ils montent aux dortoirs.

Une tenue correcte est exigée à l'internat : pas de mini-short ou de caleçon dans les lieux de vie collectifs (foyer, couloirs)

